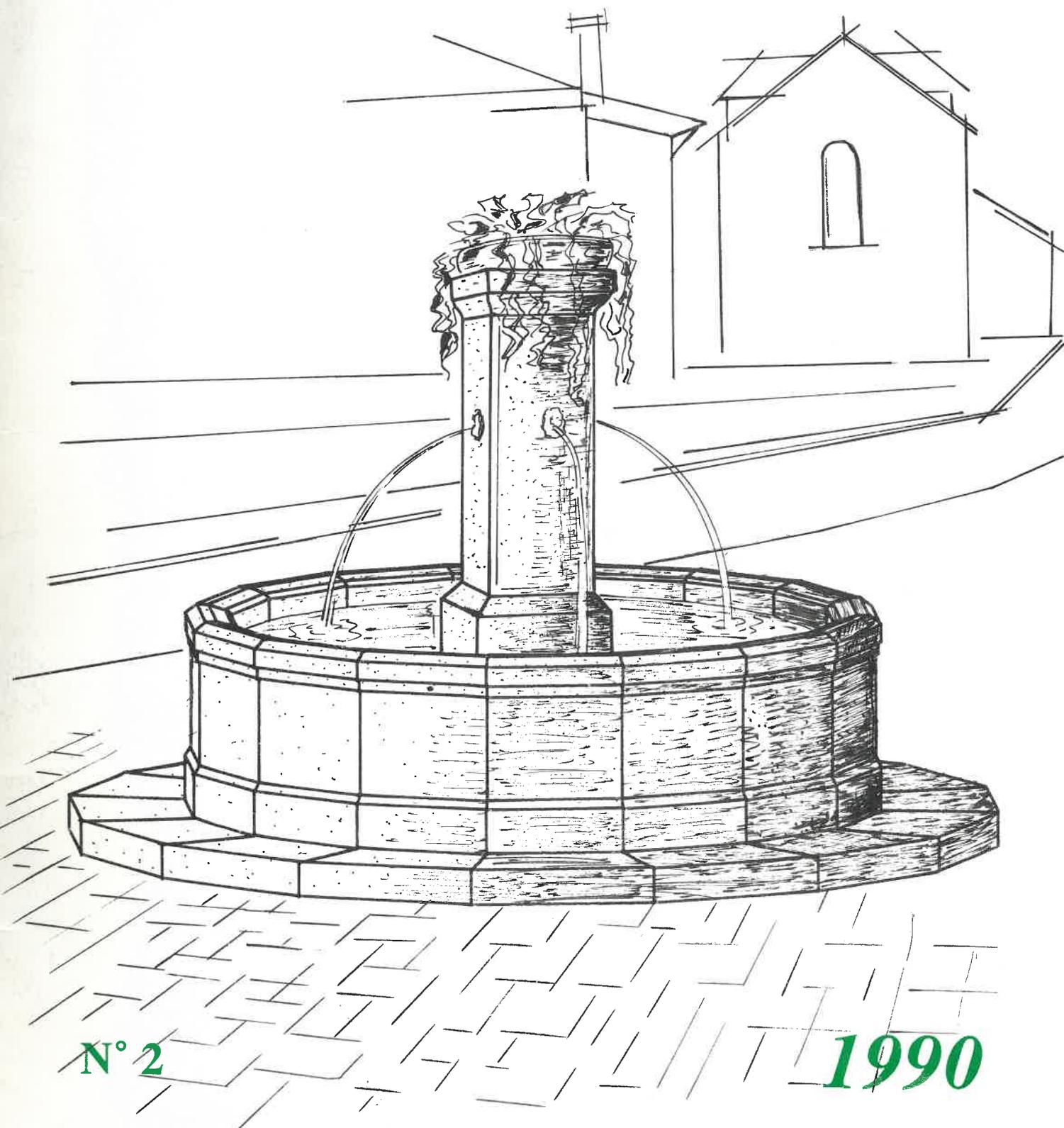


Sur REILHAC

Informons-nous



N° 2

1990

SOMMAIRE

Sommaire	2
Lettre du Maire	3
L'Administration de la Commune	4
Fonctionnement des Services	5
C.C.A.S. - État Civil	6
Au Fil des Réunions	7
District	8 - 9
Budget	11 - 12 - 13 - 14
Les Travaux	16 - 17 - 18
Urbanisme - Divagation	19
Informations Communales	21 - 22 - 23 - 24
P.A.E.	25
Club des Aînés	26
Club Canin	27
Le Col de Légal	28
La Quille Reilhacoise	29
Les Anciens Combattants - A.P.E.	30
Le Tilleul Reilhacois	31
Association pour le développement	32
Football Club de Reilhac	33
Chasse	34

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert
le dimanche
matin

Tél. : 71.47.25.60



La Lettre du Maire

"LE NOUVEAU LOOK" pour Reilhac que j'annonçais dans le premier bulletin n'était pas une boutade.

La fontaine qui se dresse au milieu de la place entièrement rénovée et le son des cloches de l'église qui rythme notre vie, en témoignent.

La réfection de voirie avec mise en place de trottoirs, le nouvel éclairage public, l'implantation d'espaces verts, la réfection du presbytère et le ravalement de l'école communale Auguste Bancharel, tous ces travaux prennent toute leur valeur dans l'amélioration de la sécurité et la naissance d'un nouveau cadre de vie pour Reilhac.

Poursuivons notre promenade en passant par les Violettes. L'aménagement du plateau polyvalent, des espaces verts, des aires de jeux pour enfants et adultes ont transformé ce terrain vague en un endroit agréable pour tous. La rénovation nécessaire de la salle polyvalente contribue aussi à cet embellissement.

En passant par Lagarde, vous remarquerez que les travaux du carrefour se précisent.

L'élargissement de la route communale de Lagarde prend forme. Par contre, la Montée de Jonquières nous rappelle que nous avons encore du pain sur la planche, il faudra y penser !...

A Brousse, la restauration de la fontaine, de la croix et du nouvel éclairage public sont aussi une amélioration du cadre de vie pour les habitants de ce charmant village. La fête dans le parc du château de M. et Mme DELZONS le 1er juillet 1990 restera dans nos mémoires.

N'oublions pas la fête du pain qui nous a menés à Reilhaguet renouant avec la tradition pour offrir à tous une agréable journée autour du four communal rénové.

Brousse et Reilhaguet, merci pour votre accueil convivial et chaleureux.

Tout ce travail est le fidèle reflet du programme élaboré en 1989 par mon équipe. 1991 nous attend avec ses projets

- Construction d'une nouvelle mairie à l'emplacement de la maison Rigal.

La perspective d'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée prochaine nous oblige à libérer les locaux scolaires que nous occupions depuis 1983. Permettez-moi de dire toute ma joie de conforter, à travers l'édification de cette mairie, l'identité de la commune de Reilhac. Ce projet sera subventionné par l'État.

- Extension du lotissement des Violettes : 12 lots sont prévus. Ce projet est subventionné par le Conseil Général.

- Construction de 4 pavillons à usage locatif.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir installé la Sté SO.CO.BIS sur notre commune qui, grâce au dynamisme de son gérant : M. FERRET a su remplir son contrat en créant deux emplois sur Reilhac. Actuellement elle compte 10 employés.

Mais lorsqu'il en va de l'avenir d'un département qui connaît une hémorragie démographique depuis quelques années, la commune a ses limites et seule une coopération intercommunale forte et efficace peut endiguer le déclin économique. C'est la raison majeure qui a décidé Reilhac d'adhérer au district du bassin d'Aurillac dont l'objectif prioritaire est de dynamiser le développement économique dont profitera notre jeunesse.

A tout cela j'ajoute le travail remarquable des associations. Le milieu associatif toujours distrayant et actif est un encouragement perpétuel pour les élus.

Chers amis responsables d'associations, merci pour tout ce que vous faites.

Merci au travail des employés communaux qui, chacun dans son domaine, apporte son dévouement et son efficacité pour le bien-être des habitants de notre commune.

Merci à tous les membres du centre communal d'action sociale de Reilhac pour leur action compétente et énergique en faveur de nos aînés et des plus démunis.

Au nom du conseil municipal, je souhaite que cette nouvelle année 1991 vous soit bénéfique et qu'ensemble nous la vivions au mieux, malgré les inquiétudes qui actuellement pèsent sur la paix et les difficultés que nous rencontrons sur le plan local, et là je pense surtout aux jeunes à la recherche d'un emploi.

Bonne Année
Jean-Pierre PICARD
Maire de REILHAC

L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

Le Maire : Jean-Pierre PICARD.

Le 1^{er} Adjoint : Louis FAUGÈRE.

Le 2^e Adjoint : Maurice LABERTRANDIE.

Le 3^e Adjoint : André FREYSSINIER.

Le 4^e Adjoint : Christian VIDAL.



Les Conseillers Municipaux : Maurice CHAMBRE, Michel RAULET, Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE, Francis VERNET, Pascal GAMEL, Jeanine DEMAZIÈRE, Roger BOUCHY, Bernard LAVEISSIÈRE, Annie VIGNERON.

COMMISSIONS :

Commission des Travaux, Voirie, Équipement : L. FAUGÈRE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, M. RAULET, J.P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET.

Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement : M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, J.P. SERONIE.

Commission Finances et Emploi : A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIÈRE, M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, École : C. VIDAL, J. DEMAZIÈRE, P. GAMEL, B. LAVEISSIÈRE, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Scolaire : J.P. PICARD, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, C. VIDAL, C. WALTER.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD.

Jeanine DEMAZIÈRE, Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE, Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE, Juliette LAPOUBLE, Paul CAMBON.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat Intercommunal d'Électrification CASTY : Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY.

S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre : Louis FAUGÈRE, Jeanine DEMAZIÈRE.

Syndicat Touristique du Col de Légal : André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIÈRE.

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les Commissions.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Secrétaire de Mairie : Josette GUBERT.

Les Employés de Service : Roger MAS, Georges MEYNIEL.

Le Personnel de Service : Agent Spécialisé de l'École Maternelle : Renée SALLES (32 h par semaine) - Agents de Service : Josette PLANCHON (22 h par semaine) assure le service de la cantine, Claudine VIGNERON (19 h par semaine) assure le service de la garderie et le nettoyage des bâtiments communaux.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

HORAIRES SCOLAIRES : De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30 sauf le Lundi.

PERMANENCE DU MAIRE : Tous les Vendredis à partir de 17 heures sur rendez-vous.

TARIFS MUNICIPAUX :

Transports Scolaires :	– Primaire/par an	360 F
	– Secondaire/par an	570 F
Garderie :	– De 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure	7.00 F
Cantine :	– Ticket à la semaine	44.00 F
	– Ticket occasionnel	14.40 F
Eau :	– Minimum annuel : Forfait de 40 m ³	260 F
	– 1 ^{re} Tranche : De 40 à 100 m ³ - Le m ³	3.20 F
	– 2 ^e Tranche : Au-dessus de 100 m ³ - Le m ³	2.60 F
Assainissement :	– Par m ³ d'eau consommée	1.90 F
Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :		
	– 1 ramassage	330 F
	– 2 ramassages	380 F
	– Résidence secondaire	330 F
Passages :	– Le LUNDI et le JEUDI : Le Bourg - Les Landes - Les Violettes - Les-toubeyre - Lesplagnes - Lagarde-Haute - Route Nationale.	
	– Le JEUDI : Reilhaguet - Laveissière.	
	– Le VENDREDI : Jonquières - Capelle - Brousse.	
Concession :	– Le m ²	: 250 F :

BIBLIOTHÈQUE - Heures d'ouverture :

- MARDI : De 8 h 30 à 11 h 30
- JEUDI : De 8 h 30 à 11 h 30
- VENDREDI : De 13 h 30 à 16 h 30

TRANSPORTS INTER-URBAINS :

MAURIAC - SAINT-CERNIN - AURILLAC - JOURDES					
08 h. 45	14 h. 00		REILHAC	12 h. 15	16 h. 20
08 h. 50	14 h. 05		NAUCELLES	12 h. 10	16 h. 15
08 h. 55	14 h. 10		LES 4 CHEMINS	12 h. 05	16 h. 10
09 h. 00	14 h. 15		AURILLAC	12 h. 00	16 h. 00

* Tous les jours, sauf dimanche et jours fériés.

LAROQUEVIEILLE - AURILLAC 34 - SARL CANTAL TOUR									
(1)	(2)	(2)	(2)		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
07 h. 20	08 h. 05	09 h. 54	13 h. 20	REILHAC	09 h. 40	11 h. 40	17 h. 39	18 h. 39	
	08 h. 07	09 h. 56	13 h. 22	(Lagarde)	09 h. 38	11 h. 38	17 h. 38	18 h. 38	
	08 h. 08	09 h. 57	13 h. 23	(Le Bourg)	09 h. 37	11 h. 37	17 h. 37	18 h. 37	
				(Cité)					
				NAUCELLES					
07 h. 25	08 h. 11	10 h. 00	13 h. 26	(Le Bourg)	09 h. 34	11 h. 34	17 h. 34	18 h. 34	
07 h. 26	08 h. 12	10 h. 01	13 h. 27	(Lardennes)	09 h. 33	11 h. 33	17 h. 33	18 h. 33	
07 h. 27	08 h. 13	10 h. 02	13 h. 28	(Cité)	09 h. 32	11 h. 32	17 h. 32	18 h. 32	
07 h. 30	08 h. 15	10 h. 05	13 h. 30	LES 4 CHEMINS	09 h. 30	11 h. 30	17 h. 30	18 h. 30	
				AURILLAC					
07 h. 40	08 h. 25	10 h. 15	13 h. 40	(Gare SNCF)	09 h. 23	11 h. 23	17 h. 23	18 h. 23	
07 h. 43	08 h. 28	10 h. 18	13 h. 45	(Square)	09 h. 18	11 h. 18	17 h. 18	18 h. 18	
				(Gare Routière)	09 h. 15	11 h. 15	17 h. 15	18 h. 15	

(1) LE LUNDI SEULEMENT (2) TOUS LES JOURS (SAUF DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En 1990, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie et a examiné 10 dossiers.

A l'occasion de la Fête des Mères et suivant la coutume, toutes les mamans de la commune ont reçu une rose, et, fait particulier, nous avons décoré cinq mères de famille.

La médaille d'or a été décernée à Mme COULON qui a élevé 11 enfants

La médaille d'argent à Mme CLAVEYROLE Jeanne 6 enfants

La médaille de bronze à Mme MEYNIEL 5 enfants

Mme STAVEL 5 enfants

Mme DEFILQUIER 4 enfants

Une cérémonie avait été organisée par la municipalité pour honorer les mamans méritantes, sous la présidence de M. Jean-Pierre PICARD Maire, assistaient également à cette manifestation :

- M. Jacques MARKARIAN Conseiller Général du Canton de JUSSAC
- Mme DEJOU Présidente de l'UDAF
- M. DEJOU Président de l'Association des Maires du Cantal
- Une représentante de la MSA

Un apéritif a terminé cette sympathique manifestation à laquelle étaient conviés les parents et amis des mamans décorées.



- Pour Noël, 46 colis ont été distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus. La date du 03 Mars a été retenue pour le repas traditionnel de nos aînés.

L'ÉTAT CIVIL EN 1990

NAISSANCES :

DELON Anthony, le 13.01.1990 - 47, Cité des Landes.
FELZINES jonathan, le 14.01.1990 - Les Violettes.
VEYRINE Alexendrine, le 24.01.1990 - Le Remblai.
FAURIOL Ophelie, le 02.03.1990 - Les Violettes.
DUFAYET Gérémy, le 09.08.1990 - Cap - del - Couderc.
MOSSAND Guillaume, le 26.08.1990 - Le Prat Dommergue.
CHANTRAINE Marion, le 14.10.1990 - Reilhaguet.
COUDERC Joffrey, le 09.11.1990 - Reilhaguet.
LAVIGNE Camille, le 11.11.1990 - Le Castanier.

MARIAGES :

- Jean -Jacques SALSEDO et Gisèle CHAZOULE, le 20 JANVIER
- Thierry ANDRIEU et Patricia LAUSSAC, le 23 JUIN
- Serge TARDIN et Marie-Claire HEMERY, le 04 AOUT
- Bernard ROUME et Sylvie LIGONIE, le 04 AOUT
- Olivier WEGL et Jacqueline TERRISSE, le 11 AOUT
- Serge FOUR et Malika KABOUS, le 25 AOUT
- Alain BAZELLE et Maryse CLAVEIROLE, le 29 SEPTEMBRE
- Philippe COUDERC et Nadine LOURS, le 29 SEPTEMBRE

DECES :

- Pierre BADUEL, le 04 MARS
- Jean Marie JACQUELIN, le 21 MARS
- Pierre BOULDOYRE, le 06 JUILLET
- Jean Emile CANCHES, le 09 AOUT
- François BACQUIER, le 26 SEPTEMBRE
- Jean-Marie APCHIN, le 20 DECEMBRE
- André PAGIS, le 26 DECEMBRE

AU FIL DES RÉUNIONS

Le 12 Janvier 1990

Le Conseil Municipal arrête les priorités de travaux pour 1990 au titre de la Dotation Globale d'Équipement : élargissement et renforcement de la voirie communale de Lagarde ; ravalement du pignon Ouest de l'Eglise, de la Mairie et de l'Ecole.

Le Conseil accepte le devis que lui présente M. le Maire concernant la restauration de l'électrification des cloches.

Le Conseil désigne deux agents afin de procéder au recensement général de la population.

Le Conseil réfléchit sur les tarifs de location de la salle polyvalente et son utilisation. Il délibère sur l'avancement de l'agent de service pour la cantine.

Ensuite il se penche sur le dossier du district de Rodez et prend connaissance des statuts de l'Association Cantonale pour l'Animation.

Le 16 MARS 1990

Le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité. Ce budget, préparé par la commission des finances et présenté par M. Beaufort, est en nette progression par rapport à celui de 1989, en particulier sur la section d'investissement : les dépenses programmées dans cette section concernent, notamment, l'achat de terrains et de matériel, l'achat de la maison Rigal, la fontaine du bourg, le presbytère...

Ensuite, le Conseil examine puis accepte les devis concernant les travaux d'éclairage public au bourg et la modification du réseau électrique à Lagarde.

Le Conseil s'informe sur les nombreuses réunions préalables à la création d'un district urbain. Il prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'aménagement du carrefour de Lagarde.

Le 25 Juin 1990

Le Conseil municipal réfléchit sur les informations apportées par M. le Maire concernant le projet de mise en place du District: représentativité des différentes communes, transfert des compétences, système de fiscalité. Après en avoir délibéré et après un vote (13 voix pour, 2 abstentions) le Conseil Municipal accepte la création du District d'Aurillac.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des transactions engagées pour l'achat du terrain propriété des consorts Martin / Dussault, autorise M. le Maire à poursuivre cette négociation.

Le Conseil étudie l'aménagement du plateau polyvalent et passe à l'examen de questions diverses.

Le 31 Août 1990

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs des services publics.

Le Conseil approuve les statuts modifiés du District du Bassin d'Aurillac par 12 voix pour et 3 abstentions.

Suite aux diverses candidatures, le Conseil désigne : J.P. Picard et L. Faugère en tant que délégués de la commune de Reilhac au district du Bassin d'Aurillac. Puis le Conseil autorise M.le Maire à signer un bail emphytéotique avec l'office des H.L.M. pour la construction sur le terrain de Recoulet de 4 pavillons en 1991 et 4 pavillons en 1992 .

Le Conseil débat sur le programme des travaux d'investissements susceptibles d'être subventionnés par le Département pour 1991 : construction d'un château d'eau à Laveissière, création d'un lotissement communal sur le terrain Martin / Dussault. Enfin le Conseil examine les devis de divers travaux dont le décompte définitif des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère.

Le 29 Septembre 1990

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 1990 présenté par M. Beaufort, percepteur, et l'adopte à l'unanimité. Ensuite le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire où, dans la section d'investissements, les principaux travaux retenus sont : l'éclairage public, le complément pour l'achat de la maison Rigal, le ravalement de la salle polyvalente, l'aménagement du plateau polyvalent avec les abords et le terrain de boules.

Vendredi 14 Décembre 1990

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux effectués et en cours sur la commune.

Messieurs Picard et Faugère rendent compte au Conseil des travaux des commissions districales.

Le Conseil décide d'employer au secrétariat de mairie une personne par C.E.S.

Le Conseil dresse la liste des travaux.

DISTRICT

Le 1^{er} janvier le district du bassin d'AURILLAC a commencé sa première année d'existence. (11 communes, 48 000 habitants, 230 km²)

du territoire. Dans les onze communes qui le constitueront, un certain nombre des tâches jusqu'à présent assurées par les mairies seront réalisées dans le cadre de la collec-



On ne gagne pas contre les autres, on gagne avec les autres. On gagne en équipe autour de projets collectivement acceptés.

Chacun, à son niveau, peut vérifier cette loi. Tout seul, on ne va pas bien loin ; dès que le projet prend une certaine ampleur, mieux vaut se mettre à plusieurs pour le réaliser.

Il en va de même avec les communes. Pour mener à bien certaines tâches, elles ont tout intérêt à travailler ensemble. Cela s'appelle la "coopération intercommunale".

Rouvrons mentalement nos cahiers d'écolier. Jusqu'à présent, on connaissait la *commune*, puis le *département*, puis la *région*, puis l'*état*. A chacun de ces découpages territoriaux correspondent des responsabilités différentes en matière administrative. Ainsi, c'est la commune qui gère les écoles primaires, mais c'est le département qui prend le relais pour les collèges, puis la région pour les lycées.

Avec le district apparaît un *niveau intermédiaire de découpage*

tivité districale.

Dans une large mesure d'ailleurs, le district fonctionnera comme une mairie, avec un secrétaire général, une structure administrative, une fiscalité propre. Comme une mairie, le district aura son *conseil districale* - l'équivalent du conseil municipal - son *président* - en quelque sorte le "maire" du district - ses *sept vice-présidents* - qui correspondent aux adjoints - ses *commissions*, réunies autour de thèmes de travail précis.

On a parfois utilisé le terme de "super-mairie". L'expression donne en fait une image assez fautive du district. Il n'y a pas de mise sous tutelle, de pouvoir hiérarchique du district à l'égard des communes, encore moins de fusion qui n'oserait avouer son nom.

Dans une collectivité districale, les communes conservent l'essentiel de leurs attributions, leurs spécificités, en un mot *leur nature*. Elles acceptent simplement d'unir leurs forces, d'oublier momentanément les frontières qui les séparent pour travailler ensemble autour de

projets communs. Selon l'expression consacrée, c'est "*l'indépendance dans l'interdépendance*".

La meilleure image qu'on puisse donner d'un district est l'Europe. L'Europe est maintenant une unité politique. Un certain nombre de décisions qui nous concernent sont prises à l'échelon européen ; nous n'en demeurons pas moins Français à part entière. Toutes proportions gardées, il en va de même avec un district. Les Reilhacois resteront Reilhacois même si certaines des réalisations collectives - travaux d'assainissement, aménagement du territoire, actions de développement économique... - seront menées collectivement.

L'intérêt du district sera particulièrement sensible en matière de développement économique. Il devenait en effet impossible de continuer à travailler à l'intérieur des frontières communales. En d'autres termes, cela commençait à "coincer" vraiment.

Plus globalement, le district présente l'avantage de rendre partenaires des communes qui, jusqu'alors, étaient concurrentes. De par la logique du système, les communes se disputaient les entreprises pour bénéficier des retombées en taxe professionnelle. Cela amenait à ces surenchères parfois malsaines, en tout cas anti-économiques, et l'entreprise ne se voyait pas nécessairement proposer le meilleur emplacement.

Cette rivalité n'a plus lieu d'être, dans le cadre d'un district puisque, par le jeu de la redistribution des rentrées fiscales et du règlement en commun des charges, la commune n'a pas nécessairement intérêt à ce que l'entreprise s'installe à l'intérieur de son périmètre.

Il faut bien voir que, vieilles de deux cents ans, les frontières communales ne correspondent plus à la logique de développement d'une agglomération.



LES ÉLUS DU DISTRICT DU BASSIN D'AURILLAC. De gauche à droite sur la photo : Fernand FROGER (Maire d'Ytrac - Vice-président, chargé des finances et de l'administration générale), Louis FAUGERE (Reilhac), Henri VIGNE (Velzic), Jean-Pierre TOUBERT (Naucelles), Jean ESTIVAL (Maire de Giou), Roger DESTANNES (Maire d'Arpajon - Vice-président, chargé des travaux), Christian POULHES (Naucelles), Jacques MARKARIAN (Maire de Crandelles), Pierre LONGUECAMP (Arpajon), Betty BAZELLE (Aurillac), Jean-Pierre OLIVIER (Maire de Naucelles - Vice-président, chargé des réseaux d'eau et d'assainissement), José CAUMON (Saint-Simon), Yvon BEC (Aurillac - Vice-président, chargé du développement économique), Pierre MONIER (Aurillac), Jean SEGUY (Arpajon), Firmin LABORIE (Maire de Velzic), Jacques MEZARD (Aurillac - Vice-président, chargé de l'urbanisme et de l'accueil des nomades), Alain CAZE (Aurillac), Jean VIGNAL (Aurillac), René SOUCHON (Maire d'Aurillac - Président), Jean MOINS (Aurillac), Louis BONNET (Crandelles), Jean-Pierre PICARD (Maire de Reilhac), Bernard VEYRAT (Maire de Saint-Simon), Huguette BASSET (Aurillac), Serge CHAUSI (Aurillac), Gustave FABRE (Ytrac), Georges BRANDT (Aurillac), Yves DEBORD (Maire de Sansac - Vice-président, chargé de l'environnement et du traitement des ordures ménagères), André ROQUES (Sansac), Jacques PINQUIER (Arpajon), René LOUBEYRE (Ytrac), Mireille LACOMBE (Aurillac), René CARRIER (Giou), André RIGAUDIERE (Aurillac), Marcel DELFOUR (Maire de Vézac - Vice-président, chargé des grands équipements sportifs), Pierre BEDELLIS (Ytrac), Louis PALHOL (Aurillac). Etaient excusés : Jean-Luc LENTIER (Vézac), Christian PARRY (Aurillac), Jean-Marie ROCHE (Aurillac).

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. René SOUCHON

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Vice-président : F. FROGER, Maire d'Ytrac - Elaboration du budget du conseil Districtal - Fonctionnement des Services Administratifs

TRAVAUX : Vice-président : R. DESTANNES, Maire d'Arpajon - Tout projet adopté par le Conseil Districtal débouchant sur des travaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Vice-président : Y. BEC, adjoint au Maire d'Aurillac - Zones d'activités - Aéroport (entretien des locaux) - Ligne aérienne - Antenne universitaire

RÉSEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT : Vice-président : J.P. OLIVIER, Maire de Naucelles - Relevé de compteurs d'eau - Facturation - Entretien des réseaux - Travaux d'adduction.

URBANISME ET ACCUEIL DES NOMADES : Vice-président : J. MÉZARD, adjoint au Maire d'Aurillac - Schéma directeur de l'Urbanisme - Implantation de nouvelles zones industrielles - Implantation de nouveaux terrains d'Accueil des Nomades - Entretien et travaux des locaux d'Accueil des Nomades.

ENVIRONNEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS URBAINS : Vice-président : Y. DEBORD, Maire de Sansac-de-Marmiesse - Traitement d'ordures ménagères - Charte Environnement.

GRAND ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : Vice-président : M. DELFOUR, Maire de Vézac - Étude de faisabilité pour la création de tout type d'équipement sportif (exemples : Gymnases, Terrains de sports, Piscine, etc...) - Gestion du Centre Nautique.

Délégation est donnée à J. VIGNAL pour le centre de secours principal et à J.M. ROCHE pour les transports urbains.

CONCLUSION

Le district c'est le refus de la fatalité pour la région d'Aurillac et pour tout le CANTAL en espérant que le message d'espoir qu'il représente dans la capacité de cette région à surmonter ses difficultés sera relayé par d'autres responsables dans l'ensemble du département.



Agence d'Aurillac

4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

☎ 71 64 58 56

NOS ÉQUIPES VOUS ÉQUIPENT

TRAVAUX PUBLICS

TERRASSEMENTS - LOCATION

Gérard BARBET

Zone Artisanale

15250 JUSSAC

Tél. : 71 46 63 03



SIRET 327 481 008 00016 APE 5510

BUDGET

Le développement et la gestion de la commune s'articulent principalement autour du budget, qui reflète une politique et en même temps les décisions du Conseil Municipal.

Assurer :

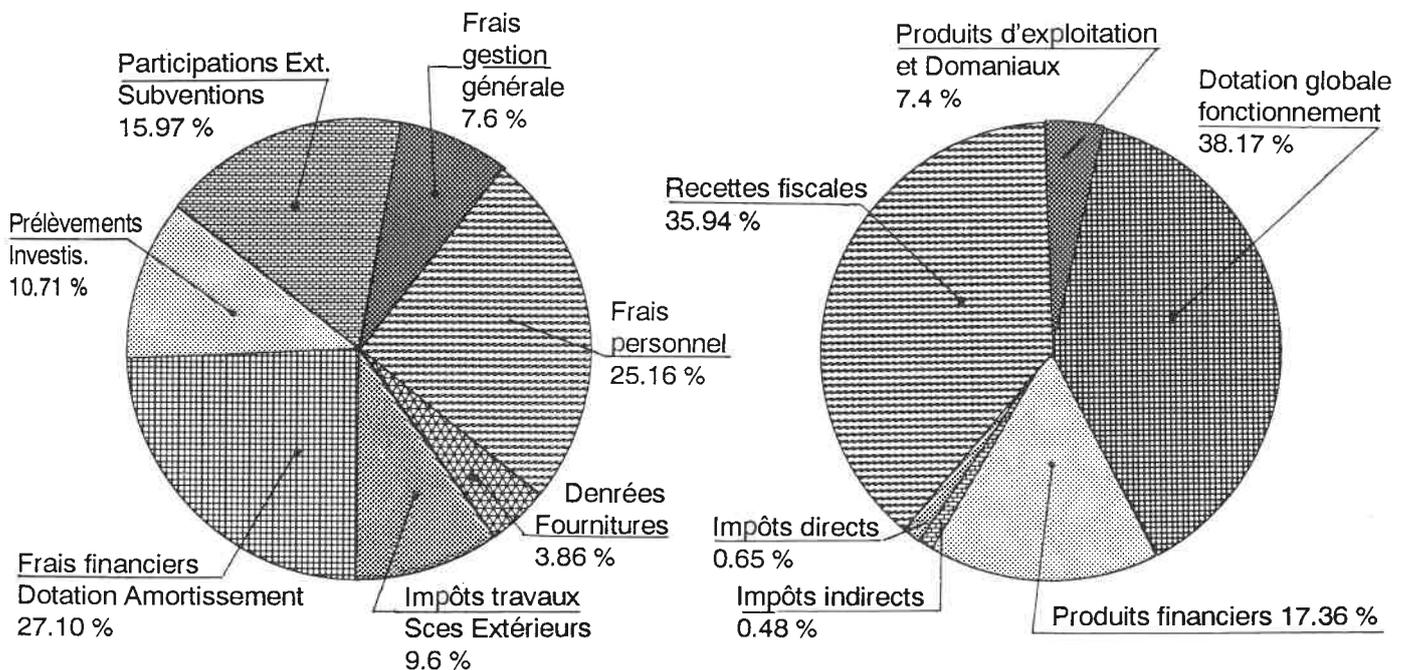
- L'entretien et la réfection de la voirie
- La restauration du patrimoine
- Le développement de la construction
- Les charges de fonctionnement
- L'amélioration des conditions de vie des habitants

et en même temps respecter les engagements pris dans son programme de Mars 1989, en restant modéré dans la perception des taxes, impôts et contributions, ont été les soucis majeurs des élus de Reilhac lors de la mise en place du budget primitif et du budget supplémentaire pour 1990.

BUDGET PRIMITIF :

Dépenses et recettes apparaissent dans le tableau suivant :

DÉPENSES	2 290 481	%	RECETTES	2 290 481	%
Frais personnel	576 500	25,16	Impôts directs	14 892	0,65
Denrées fournitures	88 500	3,86	Produits exploitation et domaniaux	169 500	7,4
Impôts travaux et services extérieurs	220 422	9,6	Recettes fiscales	822 979	35,94
Frais financiers Dotation - Amortissement	620 730	27,10	Produits financiers Recouvrements Subventions	397 750	17,36
Participations Extérieures - Subventions	365 868	15,97	Impôts indirects	11 130	0,48
Frais gestion générale	173 000	7,6	Dotations globales de fonctionnement	874 230	38,17
Prélèvements Investissements	245 461	10,71			



Quelques remarques sur ce budget :

Sur le fonctionnement : de 1.902.246 en 1989 il passe à 2.290.481 en 1990 soit une augmentation de 16,24 %
Sur l'investissement : de 1.201.537 en 1989 il s'établit à 2.018.792 soit une progression de 40,48 %

L'autofinancement brut c'est-à-dire la part prélevée à la section fonctionnement s'élève à 245.461 F, légèrement supérieur à celui de 1989 qui était de 217.454 F.
Ce prélèvement est utilisé pour le financement de l'annuité des emprunts et l'autofinancement des travaux d'équipements.

L'augmentation de la D.G.F (participation de l'état) qui passe de 721.075 F en 1989 à 874.230 F en 1990
L'augmentation modérée du produit des contributions de 654.070 F à 720.598 F.

Le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux de 2 % , sauf pour la taxe professionnelle 1,64% et conserve le même taux qu'en 1989 en ce qui concerne le foncier non bâti. Cette décision prenant en compte les difficultés du monde agricole.

	TAUX 1989	TAUX 1990	PRODUITS
Taxe Habitation	11,51	11,75	272 319 F
Foncier Bâti	15,94	16,25	224 708 F
Foncier non Bâti	67,54	67,54	114 298 F
Taxe professionnelle	12,14	12,33	109 273 F
		TOTAL	720 598 F

Malgré l'importance de l'investissement les taux appliqués restent inférieurs aux taux moyens pour l'ensemble des communes du département de même importance démographique.

SECTION INVESTISSEMENTS

L'investissement en augmentation de 40,48 % par rapport à 1989 est couvert par l'autofinancement, les subventions et les emprunts.

Au budget primitif, les investissements s'élèvent à 2.018.792 F.

DEPENSES	2 018 792	RECETTES	2 018 792
Remboursement emprunts	287 292	Subventions	200 000
Achat terrain	150 000	Prélèvement section	
Achat maison Rigal	300 000	Fonctionnement	135 461
Achat matériel	40 000	D.G.E.	40 000
Fontaine publique	100 000	Fonds compensation T.V.A.	212 000
Presbytère	40 000	Taxe locale Equipement	5 000
Eglise électrification des cloches	46 500	Emprunts	1 315 000
Travaux école, mairie	150 000	Amortissements	84 217
Assainissement			
Lestoubeyre - Recoulet	605 000	Créances long terme	27 114
Voirie	300 000		

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

Lors de la mise en place du budget supplémentaire le 29 Septembre 1990, le compte administratif 1989 a été voté à l'unanimité

Section fonctionnement :

Dépenses 2.000.757,13 F

Recettes 2.168.368,47 F

Excédent 167.611,34 F

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Quelques modifications résumées dans le tableau suivant ont été apportées au budget primitif pour faire face aux besoins nouveaux concernant certains chapitres.

DÉPENSES		RECETTES	
Denrées et Fournitures	10 000 F	Prélèvement compte administratif	167 611 F
Frais personnel	129 000 F		
Impôts et taxe	2 000 F		
Travaux services	68 509 F		
Participation contingents	1 000 F		
Subventions	10 000 F		
Frais gestion générale	24 500 F		
Frais financiers	131 800 F	Recouvrements produits de l'exploitation	257 665 F
TOTAL	376 810 F		
Excédent : 48 466 F			

Cet excédent de 48.466 F sera répercuté sur les investissements

INVESTISSEMENTS

Sur la section investissement on note les propositions suivantes : pour un montant de 470.065 F

- Eclairage public
- Complément d'achat maison Rigal
- Ravalement façades et toiture salle polyvalente
- Complément aménagement place
- Aménagement plateau polyvalent

Le Conseil Municipal remercie Monsieur BEAUFORT percepteur d'avoir participé à la mise en place du budget primitif et du budget supplémentaire, et présenté la situation financière de Reilhac qui est parfaitement saine.

Annuité de la dette pour la commune par habitant : 530,37 F

Annuité de la dette pour les communes de même importance dans le département par habitant : 928,83F

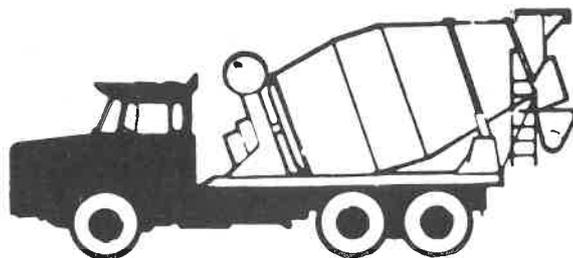
ASSAINISSEMENT ET EAU

* Assainissement : La taxe est portée de 1,70 à 1,90 m³ d'eau consommée.

1989	1990
40 m ³ forfait 240 F	40 m ³ forfait 260 F
40 à 100 m ³ -3 F/m ³	40 à 100 m ³ 3,20 F le m ³
plus de 100 m ³ -2,30 F/m ³	plus de 100 m ³ 2,60 F le m ³
RECETTES 190 000 F	RECETTES 201 890,00 F
DÉPENSES 163 000 F	DÉPENSES 208 837,00 F
+ 27 000 F	- 6 947,00 F

SO. CA. MA. C

**BÉTON PRET A L'EMPLOI
PLANCHER «RECTOR»**



Route de Conthe - **15000 AURILLAC**

Téléphone : **71 63 57 23**

CANTAL DISTRIBUTION



PRODUITS D'ENTRETIEN

Collectivités - Hôtels - Restaurants - Cafés

Garages - Stations - Tous commerçants - Agriculture

Gérante : Madame BONFILS

15250 NAUCELLES

Tél. : 71 47 21 65

Fax. : 71 47 29 29

SOLEA - Société des Lubrifiants ELF Aquitaine

Lubrifiants **elf antar**

TRANSPORTS - TRAVAUX PUBLICS - AGRICULTURE

délégué Commercial : BONFILS Maxime

15250 NAUCELLES - Tél. : 71 47 28 20

Le relevé des compteurs a été effectué par la commune le 31 Décembre pour le 2^{ème} semestre 1990 avant intervention du district.

Forfait 20 m3 — 120 F
 de 20 à 50 m3 — 3,20 F le m3
 plus de 50 m3 — 2,60 F le m3
 Assainissement — 1,90 F m3 d'eau consommée

En 1991 l'eau et l'assainissement seront de la compétence du District.

Prix fixés pour 1991 par le District

eau : 4,14 F le m3 H.T.

Assainissement : 4,14 F par m3 d'eau consommée

Soit, pour les habitants disposants de l'assainissement 8,28 F le m3 H.T.

Prix pratiqués sur la commune jusqu'au 31.12.90

jusqu'à 100 m3 = 4,52 F le m3 soit avec l'assainissement 4,52 F + 1,90 F = 6,42 F le m3

En conclusion : eau et assainissement augmenteront jusqu'à 100 m3 d'environ 2 F le m3. Cette augmentation étant variable selon les taxes qui seront appliquées par m3.

En contre partie :

Tous les investissements effectués par la commune (emprunts sur 10, 15 ou 20 ans) sur l'eau et l'assainissement à ce jour seront pris en charge par le district. Ils s'élevaient au 01.01.90 à 1.893.064,71F. Ces remboursements qui étaient supportés par la commune n'intervenaient pas sur le prix de revient du m3 d'eau ni sur celui de l'assainissement, tout comme les nombreuses interventions du personnel communal pour assurer le fonctionnement et l'entretien des réseaux.

Voir tableau de financement eau + assainissement sur environ 15 ans.

Dettes au 01.01.90 (capital)		Remboursements annuels intérêts+capital sur 15 ans
Eau	579 317,94 F	85 153,42 F
Assainissement	1 313 746,77 F	181 514,27 F
Total	1 893 064,71 F	266 667,69 F

Les dépenses de personnel diminueront, suite au transfert d'un agent communal au district (salaire + charges)

Ces prises en charge par le district ne sont pas négligeables et représentent pour les années à venir, un atout important pour le développement de Reilhac.

ORDURES

	1989	1990
1 Ramassage	285 F	330 F *
2 Ramassages	360 F	380 F *
Dépense Commune	96 881 F	137 518 F
Recettes	90 000 F	115 210 F
Déficit	6881 F	22 308 F

* résidences secondaires : 330 F

Malgré les augmentations décidées par le Conseil Municipal pour équilibrer ce budget, la commune devra supporter un déficit de 22.308 F sur le ramassage des ordures.

Cette augmentation est essentiellement due au coût de traitement des ordures ménagères, fixé par le SIVOM.

Espérant avoir répondu, le plus simplement possible aux questions, que chacun et chacune d'entre vous peuvent se poser sur le budget de la commune, la commission des finances vous souhaite une bonne année pour 1991

A. FREYSSINIER

LES TRAVAUX

VOIRIE

Comme nous l'avions annoncé sur le bulletin précédent, l'aménagement du CD de la croix de LESTOUBEYRE à la MAIRIE a été réalisé dans de bonnes conditions sous la surveillance de la DDE. Les travaux de réfection du VC N° 8 du pont de LESTOUBEYRE à la croix ne pourront être réalisés que lorsque EDF aura effectué l'implantation d'un réseau souterrain nécessaire dans ce secteur.

Suite aux travaux sur le CD N° 922 une déviation de la circulation avait été établie entre NAUCELLES et JUSSAC via REILHAC par le VC N° 8. La chaussée ayant fortement souffert de cette intensité de trafic s'en est vue partiellement dégradée. Les Maires de REILHAC et de JUSSAC sont intervenus auprès de M. le Président du Conseil Général pour résoudre ce problème. Le conseil municipal attend une réponse.

En 1991 un programme de réfection de voirie va être élaboré. Priorité sera donnée aux voiries les plus endommagées.

PLACE DU BOURG

La place du BOURG a été réaménagée. Elle comprend des parkings, des espaces verts, un secteur pavé et un terrain de boules ombragé. Le Conseil Municipal souhaitait l'implantation d'une fontaine : chose faite. Cet ouvrage a été taillé en pierre de VOLVIC par M. GOUZE.



BATIMENTS

- Le ravalement des façades du groupe scolaire «Auguste BANCHAREL» et de la MAIRIE qui s'avéraient nécessaires ont été réalisés suivant les conseils de M. LAMOURERE Architecte des Bâtiments de France. Les peintures extérieures ont été refaites.



Groupe Scolaire



Salle Polyvalente

- La salle polyvalente qui avait subi de fortes dégradations a été restaurée par un habillage et une isolation des façades, un aménagement de la toiture avec débord de toit et gouttières. Les peintures extérieures et les crépis seront refaits afin d'obtenir un ensemble harmonieux.



MAIRIE

La commune va acquérir la maison RIGAL située place du bourg afin d'y ériger la future Mairie. Après visite du bâtiment il a été demandé une étude estimative pour la réfection de cette maison à M. MARROT, architecte, en vue de l'obtention d'une subvention de l'État.

PRESBYTERE



La réhabilitation du presbytère en logements locatifs est achevée. La commune de Reilhac compte ainsi deux ménages supplémentaires.



ESPACE DE JEUX

Le plateau polyvalent et les espaces annexes qui ont été réalisés sont en cours d'aménagement. L'éclairage sera réalisé très prochainement.

CARREFOUR DE LAGARDE

Commencé à l'automne 90 ces travaux seront terminés au printemps 91. Un boviduc mis en place à la demande des agriculteurs du secteur doit améliorer la sécurité dans l'exploitation des cheptels.



ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Lagarde, tous les éclairages publics ont été déposés. Leur réimplantation fera l'objet d'une étude lorsque les travaux seront terminés. A Brousse la traversée a été renforcée et réalisée avec un éclairage au sodium. Les anciennes lampes ont été renouvelées et réinstallées sur les secteurs à éclairage normal ce qui a permis un renforcement du réseau.

PATRIMOINE



Les restaurations du four de REILHAGUET et de la fontaine de BROUSSE sont terminées
Elles ont été financées par les ventes des biens sectionnaires

VOIE COMMUNALE N° 5



Du carrefour de Lagarde au pont, un élargissement à 5 m et un renforcement de la chaussée seront réalisés afin d'améliorer la visibilité et la sécurité dans ce secteur. Les travaux vont débiter prochainement après que les services d'EDF aient déposé les poteaux électriques gênants.

ASSAINISSEMENT

Les deux projets à savoir LESTOUBEYRE et RECOULET vont être réalisés.

LOTISSEMENT

L'assainissement de RECOULET va permettre la construction dans un premier temps de quatre pavillons à usage locatif.

Après l'acquisition par la commune d'un terrain jouxtant le lotissement des Violettes, un géomètre a été chargé d'étudier l'implantation de 12 pavillons.

ESPACES VERTS

L'aménagement des espaces verts va être complété par diverses plantations.

L. FAUGÈRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En 90 il a été délivré 8 renseignements urbanisme, 5 certificats d'urbanisme, 2 permis de construire, 13 demandes de travaux exemptés de permis de construire.

Même si cette année fait apparaître un ralentissement de la construction, cette baisse n'est pas due au manque de terrain disponible mais plutôt à la conjoncture actuelle.

LOTISSEMENT :

Malgré cela, la municipalité vous propose prochainement un nouveau lotissement en extension des Violettes " Violettes 2 " avec 12 pavillons très bien situés, calmes ...

LOCATIF : LOTISSEMENT RECOULET

Les demandes se faisant de plus en plus nombreuses, le conseil municipal décide de créer un lotissement en locatif avec une première tranche de 4 pavillons où priorité sera donnée aux habitants de la commune.

ZONE ARTISANALE

La commune est propriétaire d'un terrain de 5500 m² qui peut être mis à disposition d'artisans désirants s'implanter sur Reilhac.

Pour tout renseignement sur ses propositions s'adresser à la Mairie.

RIVIÈRE PROPRE

Par l'intermédiaire du S.I.V.M. l'entretien et le nettoyage des rivières, (ce projet à réaliser sur 3 ans), est actuellement bien avancé puisque fin 90 les travaux sont sur le territoire de la commune d'Ytrac. En 1991 le chantier se poursuivra sur la rivière de l'Authre.

CONTAINERS A VERRES

Des containers à verre vont être mis à la disposition des habitants, cela permettra la suppression totale des bouteilles dans les poubelles (dangereux) et ainsi diminuera le poids qui est tout de même l'effet essentiel sur le prix du ramassage des ordures ménagères.

Il est bon de rappeler que c'est à la tonne qu'est facturée le prix de revient des ordures ménagères.

En octobre la municipalité a fait stationner des bennes à ferrailles pendant quelques jours.

Courant novembre un ramassage d'épaves de voitures a été réalisé, ce qui a assaini la situation. Pour de tels services s'adresser à la Mairie.

Maurice LABERTRANDIE

DIVAGATION DES CHIENS

Je rappelle à toute la population de Reilhac que la divagation des chiens est interdite sur la commune en application de l'arrêté existant à savoir que :

« Les propriétaires doivent prendre toutes dispositions utiles afin d'éviter la divagation de leurs chiens. Les chiens errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique seront capturés et conduits à la fourrière d'Aurillac. Les charges de nourriture et d'hébergement de l'animal sont aux frais du propriétaire etc... »

Est considéré comme chien errant, tout chien non identifiable et sans surveillance de son maître.

J'en appelle au civisme de chacun pour respecter cet arrêté, afin de préserver la liberté et le confort de tous.

J.P. PICARD
Maire de Reilhac

E.U.R.L. SOCOBIS

Grossiste en articles



TABAC
JOUETS
CONFISERIE



15250 REILHAC - ☎ 71 64 95 07

VOUS

Collectivités - Bureaux d'études - Particuliers

NOUS
VERGNE T.P.

30, rue Jacques

Prévert

15000 AURILLAC

Tél. : 71 64 13 90

UNE ENTREPRISE
A VOTRE PORTE
POUR TOUS TRAVAUX
DE VOIRIE,
ASSAINISSEMENT,
REVETEMENT, ETC.

- Etudes gratuites
- Solutions économiques
- Rapidité d'exécution

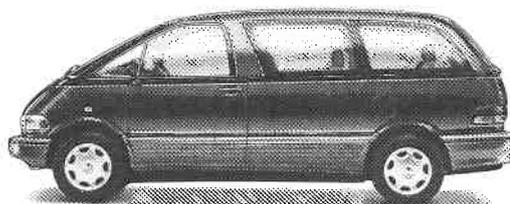
 **TOYOTA**

MA TOYOTA EST FANTASTIQUE

Tourisme - Familiale - 4 x 4 - Utilitaire

Une gamme complète chez votre CONCESSIONNAIRE

Le Previa



**GARANTIE
TOTALE
3 ANS**

Land Cruiser

La véritable référence 4x4:



GARAGE ARNAUD S.A.R.L.
Avenue Georges-Pompidou
AURILLAC - 71 48 12 31

INFORMATIONS COMMUNALES

JANVIER 1990.

Le groupe scolaire AUGUSTE BANCHAREL



Un poète reilhacois donne son nom à l'école

1er JUILLET 1990.

FONTAINE DE BROUSSE



Après restauration, inauguration de la fontaine



Grande fête communale ce jour-là au château de Broussette, où l'on célébrait pendant toute la journée et jusqu'à la nuit tombée, le 655^{ème} anniversaire de l'érection de sa chapelle qui vient d'être restaurée. (1335 - 1990)

Le chœur a retrouvé la pierre d'autel d'origine, remise en place, ses élégantes ogives reliant la clef de voûte marquée aux armes des Cayrac et la simplicité de son arc triomphal, reposant sur de simples piliers remarquablement conservés.

C'est le Comité des Fêtes de la municipalité de Reilhac qui avait pris en charge l'organisation de cette manifestation exceptionnelle qui se déroula dans le parc fort agréable du château aux arbres séculaires, mis à la disposition de la commune par ses propriétaires : M. et Mme Marcel DELZONS.

Ce n'est que grâce à un travail d'équipe très solidaire qu'a été rendu possible le déroulement sans faute d'une journée dont se souviennent encore tous ceux qui ont pu assister en partie ou en totalité, à cet événement mémorable.

En effet, si l'idée est née de diverses rencontres entre M. Picard, le Maire de Reilhac, M. Druot, le président du

Comité des Fêtes, M. l'Abbé Marcenac, Curé de Naucelles-Reilhac et de M. Delzons, la réalisation et le succès obtenus en reviennent au Comité des Fêtes de Reilhac et à tous ceux qui se sont associés de différentes façons, pour que cette journée marque dans nos annales, tout en rayonnant, bien au delà des limites de notre commune.

Avant la messe célébrée avec solennité sous le porche de la chapelle par M. le Curé Marcenac, en présence d'une grande affluence, Marcel Delzons fit un rapide historique sur l'origine du château et plus particulièrement sur celle de la chapelle : « construite en 1335, avec l'autorisation d'Archamb 3^e évêque de St-Flour, mais 30^e Abbé d'Aurillac, hors l'enceinte des murailles du château, « pour servir de lieu d'asile », par Eustache FABRI, seigneur du dit bien, bailli des montagnes d'Auvergne et fils de Benoît, Grand Maître de l'artillerie du Louvre ».

M. Jean Pierre Picard, à son tour, vint exprimer sa reconnaissance envers tous ceux qui, sous la bienveillante autorité de M. Druot, avaient travaillé à la réussite de cette journée, sans oublier de remercier les hôtes des lieux, tout en soulignant l'ambiance chaleureuse et spontanée entre tous qui régnait dans le cadre harmonieux de cette propriété privée et cependant ouverte à tous.

Il y eut l'inauguration de la fontaine de Brousse, très bien restaurée par la municipalité, en présence du maire et de ses conseillers, de M. Markarian, Conseiller Général, et de M. Dejou, Maire de Jussac et Président des Maires du Cantal.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif fut offert par la municipalité, sur la terrasse du château, au milieu d'une foule nombreuse qui semblait satisfaite de se rencontrer dans une telle circonstance.

Un buffet campagnard préparé par le Comité des Fêtes regroupa 350 couverts sous l'ombrage des arbres de l'enclos. L'après-midi diverses attractions se déroulèrent en présence de nombreux spectateurs, se renouvelant fréquemment et permettant ainsi d'en évaluer le nombre à environ 1500, pour toute la journée.

Parmi le programme prévu l'on peut citer :

- Le quatuor de Clarinettes Denner, venu spécialement de Dieppe pour cette manifestation, dont les quatre exécutants sont « Premier Prix au conservatoire National de Dieppe ».
- Un spectacle gratuit avec la Bourrée d'Aurillac, de très grande qualité, présenté sous différentes phases
- Le Récital de Jean Cambon

C'est dans cette ambiance cordiale, où chacun profitait du beau temps, que M. René Souchon, Maire d'Aurillac, ancien ministre, accompagné de son épouse, vint partager la joie de tous, rendre hommage, par sa présence, aux organisateurs et saluer ainsi bon nombre de ses concitoyens qui avaient quitté la ville pour profiter de cette fête assez exceptionnelle.

La fin de l'après-midi se termina par le traditionnel bal musette qui ne manqua ni d'enthousiasme, ni de participants.

Ceux qui le désirèrent purent profiter d'un encas pris sur place, avant que ne se déroule la clôture de cette journée du 655^e anniversaire de l'érection de la chapelle de Broussette.

Il y eut d'abord un très beau feu d'artifice, puis l'embrasement progressif du château et de la chapelle, enfin l'embrasement total et final tout à fait remarquable, l'ensemble préparé avec soins par la Maison Malroux et Cie.

Environ 900 personnes assistèrent à ce dernier spectacle, offert par M. et Mme Marcel Delzons, à la mémoire d'Eustache FABRI, mais également en l'honneur de tous ceux qui par leur présence, en ce jour très particulier, avaient participé à cette célébration du passé se reliant au présent pour mieux marquer l'importance et la valeur du souvenir.



1 et 2 SEPTEMBRE 1990.

FETE DU PAIN A REILHAGUET

Après restauration, le four communal est de nouveau en état de marche. « Le pain cuit »



Les Reilhacois renouent avec les traditions

QUE DEVIENNENT NOS PROPRIETAIRES ÉLEVEURS

Au Comice Agricole de JUSSAC trois de nos éleveurs ont obtenu de nombreux prix :

Mme LESCURE : 2^e Prix des vaches âgées
1^{er} Prix des vaches âgées de 4 ans
4^e Prix des vaches âgées de 3 ans
3^e Prix des doublons isolés
1^{er} Prix des velles isolées
4^e Prix des doublonnes en groupe
4^e Prix des bourrets en groupe
1^{er} Prix des tersons
2^e Prix des bourrets

M. LOUSTANIAU : 1^{er} Prix des vaches de 3 ans
1^{er} Prix des doublonnes isolées
1^{er} Prix des vaches en groupe
1^{er} Prix des bourrets en groupe
1^{er} Prix des taureaux âgés
1^{er} Prix des bourrets

M. VERNET : 5^e Prix des bourrets

Nous notons avec beaucoup de plaisir que M. LOUSTANIAU remporte le prix d'honneur et que Mme LESCURE arrive en 5^e position dans cette compétition.

Mais aussi nos jeunes éleveurs ont expédié en terres étrangères des produits pure race de Salers. Il s'agit de Philippe COUDERC dont deux de ses velles sont parties aux Etats-Unis, et d'Alain LOUSTANIAU qui a envoyé deux veaux de 1^{er} mois en Angleterre pour la reproduction.

CHEVAUX NES OU ELEVES CHEZ NOUS DISTINGUES EN 1990

URANUS DE BASIC : vendu aux haras nationaux en 1989, a terminé son testage étalon avec 10 parcours sans faute sur 10 effectués. (sur 43 étalons il n'y a que 3 chevaux qui ont fait 10 sans faute) d'où la bonne performance de cet étalon.

VANDALE DE VAILLAC : Anglo-arabe de 3 ans, 2^e au concours d'Aurillac, qualifié pour le régional à Pompadour à l'issue duquel il a été classé 4^e; qualifié ensuite pour le championnat de France à Fontainebleau où il a reçu une forte note ; il a été ensuite vendu au service sport de la garde républicaine.

VULCAIN DE LABIO : classé 3^e au concours d'Aurillac des Selles Français moyennes tailles.

VANDA DE LABIO : Classé 3^e à Aurillac. Vendu à la Garde Républicaine.

VALSEUSE DU VERT : 1^{er} aux Selle-Français petites tailles, qualifié pour le Régional à Pompadour

VA D'OR : Classé 3^e au Concours d'Aurillac

AUVERGNE : 1^{er} au Concours des pouliches de 2 ans Anglo-Arabe.

TOISIJOLY : 3^e aux poulinières. Anglo-arabe à 50 %, qualifiée aussi pour Pompadour.

REILHACOIS : Fils de Toisijoly, né chez nous en 1987, a été exporté au Brésil comme étalon.

Félicitations à nos éleveurs et beaucoup d'encouragement à nos jeunes.

TARIF SALLE POLYVALENTE

COMMUNE DE REILHAC TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

ASSOCIATIONS

	DE LA COMMUNE	EXTERIEUR
Bal _____	500 F. _____	non admis
Quines _____	200 F. _____	300 F. *
Concours de cartes _____	200 F. _____	300 F. *
Activités socio-culturelles (Auditions, concert, activités musicales, théâtre, film ...) _____	gratuit _____	300 F. *
Repas avec utilisation de la cuisine (vaisselle en sus, 5 F. /personne) _____	200 F. _____	700 F. *
AG ou congrès _____	gratuit _____	300 F. *
Exposition _____	gratuit _____	200 F. *
Arbre de Noël _____	gratuit _____	1 000 F. *
Activités sportives (avec autorisation du Maire) _____	gratuit _____	50 F. / heure

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Apéritif _____	300 F. *	
Repas _____	700 F. *	(vaisselle en sus.
Réveillon _____	1 000 F. *	5 F./ personne)
Expo vente _____	250 F. *	

PARTICULIERS EXTERIEURS

Expo vente _____	500 F. *
------------------	----------

CAUTION : de 500 F. pour tous les prix accompagnés d'un *



TRACTEURS
ET MACHINES AGRICOLES

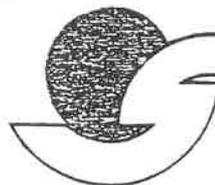


Concessionnaires
case **AGRAM** **ALFA-LAVAL**
ELEVAGE

Rue Gutenberg - Z.I. de Lescudilliers - 15000 AURILLAC
Tél. : 71.63.46.90 - Téléc : 990 687

FOURNITURES
POUR LE BATIMENT
ET TRAVAUX PUBLICS

sem-angles



Z.I. de Lescudilliers
15000 AURILLAC
Tél. : 71 83 41 14
(lignes groupées)
Télex : 990 717

ISOLATION - CHAUFFAGE
SANITAIRES - ROBINETTERIE
FONTAINERIE - ZINGUERIE
VENTILATION - TUBES
MÉTAUX - PLASTIQUES

Salle d'exposition

SANITAIRE - CHAUFFAGE
CARRELAGE

UN PROJET D'ACTION EDUCATIVE

A l'école «AUGUSTE - BANCHAREL» REILHAC

Avec un effectif de 88 enfants et leurs instituteurs, un projet d'action éducative a été mis en place pour l'année scolaire 1990 - 1991. Ce projet a deux objectifs très liés :

1 - EVEILLER LA CURIOSITÉ DES ENFANTS AU POURQUOI DE LA NAISSANCE, DE LA VIE, DE LA REPRODUCTION ET DE LA MORT DES PLANTES : (JARDINAGE)

Les moyens pour mener cette action éducative :

- * Un jardin attenant à l'école peut être utilisé à part entière ou partiellement
- * Des parterres, des entourages d'arbres, des bacs à semis peuvent être utilisés ou installés dans l'enclos ou aux abords du groupe scolaire.

Le but de cette opération jardinage est de montrer aux enfants que le travail de la terre n'est pas aussi simple que l'on peut le penser (préparation de la terre, désherbage, soins aux plantes...).

Tout travail peut être suivi de satisfaction ou de déception.

«Donnez-nous, donnez-nous des jardins pour y faire des bêtises» (Pierre PERRET)

2 - SENSIBILISER LA CURIOSITÉ DES ENFANTS A LA PROTECTION D'UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE A LA VIE : L'EAU. «L'eau source de la vie, l'eau comme la vie n'a pas de prix»

L'EAU :

Au niveau des cycles où les élèves ont à prendre conscience de notions physiques, physiologiques et techniques, l'eau est un thème intéressant par :

- * ses problèmes de recyclage (pollution, utilisation)
- * sa responsabilité de mère nourricière d'une faune et d'une flore, et des dégâts qu'elle occasionne (inondations)
- * ses valeurs et ses bienfaits : eaux thermales (cures, thalassothérapie)
- * son utilisation technique : (barrages hydroélectriques, refroidissement de centrales nucléaires...)

«SANS EAU PAS DE JARDIN»

LES INSTITUTEURS

Dans le cadre scolaire il est aussi organisé d'autres activités pour ouvrir nos élèves au monde : l'anglais, avec Julia qui est la convive privilégiée du repas du mardi à la cantine, l'informatique, les activités physiques et la bibliothèque.

UNE BIBLIOTHEQUE A REILHAC

La municipalité a mis à la disposition de la Bibliothèque centrale de prêt du Cantal, un local au premier étage de la Mairie. Les élèves de l'Ecole sont des lecteurs assidus, quelques adultes viennent prendre un livre pour profiter de leur temps de loisirs, mais ils sont peu nombreux. C'est dommage.

Venez à la bibliothèque, vous demanderez pour le prochain passage, le livre que vous désirez. C'est possible.

Alors à bientôt.

Heures d'ouverture

- MARDI de 8 h. 30 à 11 h. 30
- JEUDI de 8 h. 30 à 11 h. 30
- VENDREDI de 13 h. 30 à 16 h. 30

Club de l'Union Naucelles-Reilhac

Il est bien évident que les clubs du 3^e âge ne connaissent plus les années florissantes qu'il y a une dizaine d'années.

A l'époque, les gens ne possédaient pas les moyens de locomotion d'aujourd'hui et de ce fait ils étaient enchantés de faire partie d'un club du 3^e âge.

Aujourd'hui les personnes qui ont l'âge de la retraite ont pratiquement tous leur voiture, et ainsi ils peuvent voyager à leur gré ; alors ils sont beaucoup moins motivés pour adhérer à un club 3^e âge.

Il serait pourtant dommage que cette association tombe dans l'anonymat car c'est quand même un bien pour le commerce local.

Au club de Naucelles-Reilhac malgré la disparition malheureuse de quelques camarades tous les ans, l'effectif reste sensiblement le même.

Il est souhaitable que les jeunes retraités viennent grossir la liste des adhérents pour leur plaisir personnel et le bien de tout le monde.

Le Président : Jean POUJOL

ASSOCIATION PAROISSIALE DE NAUCELLES ET REILHAC

Le 23 avril 1990 Monsieur François DELPUECH, Président de l'Association, quittait subitement ce monde. Son décès surprenait tristement sa famille, ses amis et la population environnante. Dans son homélie Monsieur l'Abbé Pierre MARCENAC mentionnait sa foi, sa discrétion, son dévouement, sa bonne humeur. L'église de Naucelles était bien trop petite pour rassembler tous ceux qui étaient venus lui apporter une dernière marque de sympathie.

L'assemblée générale du 4 octobre 1990 élit un nouveau président : Monsieur Robert POUNHET, les membres du bureau restant inchangés.

Une assemblée générale permet de faire le point des actions avec l'ensemble des membres, alors qu'un conseil d'administration se réunit plusieurs fois dans l'année, pour élaborer, proposer et coordonner ces actions, tout en veillant à la bonne marche de l'association.

Outre la mise en oeuvre des manifestations, les membres prennent une part active à la catéchèse et à l'animation liturgique, et le surplus des recettes est utilisé pour la prise en charge de dépenses de fonctionnement et d'équipement :

- * Matériel et documents de catéchèse,
- * Entretien des locaux et de l'église (chauffage, électricité...)

L'activité d'automne est la veillée traditionnelle qui a eu lieu le Samedi 27 octobre. Cette veillée est une réunion amicale qui se déroule dans la joie, la bonne humeur, où se rencontre une grande partie des habitants des deux paroisses et même des environs.

Cette année nous avons pris part aux deuils qui ont attristé de nombreuses familles.

L'association paroissiale consciente de la nécessité d'élargir les horizons paroissiaux continuera sa coopération missionnaire avec la mission catholique de BARAPIRELI - KORO (Mali)

Plusieurs gros colis, bien garnis, ont déjà pris cette destination et ont été accueillis avec joie et reconnaissance, tellement les besoins sont grands.

L'association adressera sans tarder une invitation à Monseigneur René SEJOURNE, notre nouvel évêque, pour que nous puissions avoir dès que possible le plaisir et l'honneur de sa visite aux deux paroisses.

En 1991 l'association organisera à nouveau son voyage pèlerinage à Lourdes et environs.

Le bureau est ainsi composé :

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| * Président | : Robert POUNHET |
| * Vice-Présidentes | : Bernadette JOANNY
Renée SALLES |
| * Trésorière | : Anne-Marie HEMERY |
| * Trésorier adjoint | : Georges BESOMBES |
| * Secrétaire | : Gisèle BERCHE |
| * Secrétaire adjoint | : Louis PEYRAT |

LE CLUB CANIN CANTALIEN

Nombre de personnes n'ont pas manqué de s'étonner depuis le mois de mai 1990 en circulant sur le CD 922 entre NAUCELLES et JUSSAC.

Une nouvelle association est née sur la commune de Reilhac où nous avons été très bien accueillis, aussi bien sur le plan matériel que cynophile. Monsieur le Maire et tout le Conseil Municipal nous ont montré un profond intérêt quant à la mise en place du club.

En bordure de route et sur les rives de l'AUTHRE, sur ce qui n'était qu'une prairie occupée par nos magnifiques «SALERS», une activité nouvelle s'est installée sur un terrain appartenant à Madame COMBELLE.

Notre terrain est partagé en deux surfaces de travail distinctes. Tout l'aménagement du terrain a été réalisé par un groupe de bénévoles dont la passion commune est le chien.

Le but du Club Canin Cantalien est d'entraîner les chiens sans distinction de race, d'origine ni de taille.

Trois disciplines sont pratiquées :

- L'OBEISSANCE
- LE RING
- L'AGILITY

Chaque chien doit assister aux entraînements d'obéissance, ces derniers permettent au maître de mieux connaître et diriger son chien : marche au pied avec ou sans laisse, absence du maître, refus d'appât, rappel du chien ... Dès que le chien fait preuve d'une obéissance parfaite il peut se diriger vers les disciplines telles que le Ring ou l'Agility.

LE RING porte sur la défense du maître, la garde d'objets ... permettant à votre chien de devenir un excellent gardien calme, posé et non agressif.

L'AGILITY : le parcours est composé d'agrés (comparable au jumping en équitation) numérotés, le parcours est différent à chaque entraînement. Le chien doit avoir une obéissance parfaite pour se laisser guider dans l'ordre des agrés.

L'agility met en valeur les qualités de souplesse, de vélocité, d'intelligence de votre chien.

Le parcours est composé de haies, passerelles, saut en longueur, palissade, pneu, tunnel souple et rigide..., tous ont des couleurs gaies et attrayantes. Nous avons pu, grâce à un travail assidu, présenter trois chiens en concours homologué.

Un terrain de MINI AGILITY a été mis en place pour les chiens ayant une taille inférieure à 40 cm.

Chaque semaine, les adhérents se retrouvent dans la bonne humeur pour mettre en commun leur amour des chiens, venez nous rejoindre.

P.S. - A l'orée de l'année 1991, nous avons une date bien précise au calendrier cynophile de la région AUVERGNE..

«Un concours d'Agility prévu pour le 4 AOUT 1991 sur le terrain du Club Canin Cantalien».

Nous invitons Monsieur le Maire et tous les habitants de la Commune pour cette manifestation canine.



LE COL DE LÉGAL

Le Col de Légal, un site exemplaire pour le ski de fond, dispose de 33 Km de pistes (9 pistes tous niveaux) damées et tracées. Ce balisage est fait par des bénévoles (les communes ne participent aucunement au fonctionnement). Le balisage et le damage sont réalisés durant les week-ends et les vacances scolaires.

Actuellement une salle de détente, avec un Centre de Secours et de location de skis de fond est à la disposition des skieurs dans le Centre d'Accueil.

Malheureusement, ce centre, achevé et d'une capacité d'accueil d'environ 40 lits, n'est pas desservi en eau potable (désaccord avec le propriétaire de la montagne voisine).

Une nouvelle solution d'alimentation en eau a été trouvée par le syndicat du Col de Légal en accord avec le syndicat des eaux de la Bertrande.

De plus le syndicat, suite à une action intentée en justice par ce même propriétaire, a été contraint d'enlever les installations de téléskis, ce qui ne permet actuellement que la pratique du ski de fond. Celui-ci, avenir certain de ce site, connaît cette année une activité intense (1500 skieurs depuis le mois de décembre 90).

Faites confiance aux animateurs bénévoles du Col de Légal, Michel MONTEIL et son équipe, M. BONAL le régisseur. Nous tenons à les remercier pour leur dévouement et leur compétence.

Venez au Col de Légal avec l'Association Cantonale de Développement Sportif et Culturel du Canton de Jussac découvrir ce site merveilleux les dimanches de 13 heures à 17 heures, rendez-vous devant le Centre d'Accueil au Col de Légal les 17 février et 24 février.

Prix de la sortie 60 frs avec encadrement et matériel.

* Contact : B. LAVEISSIERE 71 47 24 05

Il est indispensable que les écoles se groupent les après-midi du lundi, mercredi et jeudi, permettant ainsi un meilleur service.

Les communes adhérentes :

St Cernin, Tournemire, Girgols, Freix - d'Anglards, St - Illide, St - Cirgues-de-Malbert, St-Projet-de-Salers, St-Chamand, Besse, Marmanhac, Laroquevielle, Jussac, Naucelles, Reilhac.

CONTACTS :

* Michel MONTEIL 71.48.75.36 après 19 heures

* M. BONAL 71.47.93.80 de 17 heures à 20 heures

COMITÉ DES FETES

Le comité des fêtes vous a proposé en 1990 outre les manifestations traditionnelles, une soirée choucroute le 3 février, un bal musette le 2 juin, la fête patronale du 4 et 5 août toujours avec le même succès, deux manifestations inhabituelles qui ont remporté grâce à vous tous un succès inespéré. Il s'agit bien évidemment de la fête du 1er juillet au Château de Broussette, et de l'inauguration du four avec la fête du pain à Reilhaguet le 2 Septembre.

Merci à tous.



LA QUILLE REILHACOISE

La Quille Reilhacoise se compose d'un bureau dont : le Président M. VIGNERON Gérard, Vice-président M. BARRIERE Jeannot, Trésorier M. DEFILQUIER André, et de ses 14 adhérents.

Le 24 juin 1990, a été organisé le challenge VIGNERON Jean qui se joue sur 2 ans. Ce challenge a été gagné par M. LEYMARIE Philippe, le 2^e prix par M. BAULOUIS fils, le 3^e prix par M. LAPIE Georges.

Le 5 aout 1990 un concours de quille a eu lieu à l'occasion de la fête communale.

Le 1^{er} Prix a été gagné par M. MOLLE Jean-Paul, le 2^e Prix par M. LAPIE Frédéric et le 3^e Prix par M. LAPIE Georges.

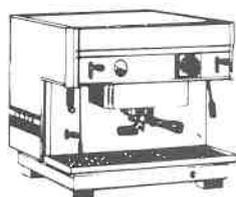
L'Association Cantonale organisa au cours du mois de Mai la fête du sport à laquelle la Quille Reilhacoise participa.



écotel

Le professionnel de l'équipement hôtelier

● MACHINES A CAFÉ
UNIC



ETS LAYBROS

*Fournitures et matériels pour
cafés, restaurants, hôtels, collectivités*

Z.I. Sistrière **71 63 59 50** Av^e G. Pompidou

LES ANCIENS COMBATTANTS

Les activités de l'Association se bornent uniquement aux Commémorations des 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945.

En 1990, le 13 Janvier, une délégation était présente à l'inauguration des Ecoles Communales Auguste BANCHAREL. Le Président GUIBERT, le Vice Président PAGIS, le membre RIGAL et plusieurs anciens combattants, avaient tenu à assister à cette inauguration.

La cérémonie du 8 Mai 1945, célébrée le dimanche 6 Mai, rassembla élus, corps enseignants - enfants des écoles et foule nombreuse de Reilhacois qui entouraient les anciens combattants. Sous l'autorité de Madame la Directrice, les élèves chantèrent la Marseillaise.

Fin septembre le camarade et Ancien Prisonnier de Guerre François BACQUIER était accompagné à sa dernière demeure par une forte délégation et les Drapeaux de l'Association.

Le dimanche 11 Novembre, après la messe du souvenir, avait lieu l'hommage aux 27 enfants de Reilhac, morts pour la France.

Les gerbes furent déposées par M. PICARD, Maire, et PAGIS, Vice-Président.

Avant l'Appel des Morts et la minute de silence, le camarade Jean-Marius RIGAL se vit décerner le diplôme d'honneur de porte drapeau avec insigne, par M. le Maire.

Recueillement et dignité parmi la nombreuse assistance, élus, corps enseignant, enfants, population et tous les Anciens Combattants.

Le samedi 24 Novembre, sur invitation, l'Association était représentée en la personne de son Président au Congrès-Repas des Anciens d'Algérie qui avait lieu à Reilhac.

NOUVEAU BUREAU :

Le Président GUIBERT et le Vice-Président PAGIS étant démissionnaires à compter du 31.12.1990, un nouveau bureau a été élu.

Président d'honneur	: Louis GUIBERT
Vice-Président d'honneur	: André PAGIS
Président Actif	: Géraud GERVAUX
Vice-Président	: Marius RIGAL - Porte-Drapeau
Secrétaire-Trésorier	: Robert POUNHET
Membres	: André CHERRIER - Antonin COURBOU Madame veuve André BLANC

Amicale des Parents d'Élèves et Amis de l'École Publique de Reilhac

L'Association des Parents organise et finance :

POUR QUI ? Les enfants bien-sûr mais aussi les adultes (gym volontaire, randonnées, ski, rallye etc...)

POURQUOI ? L'Amicale a pour but de proposer à tous des activités sportives, culturelles, scientifiques de qualité pour que chacun puisse s'épanouir avec la communauté.

AVEC QUI ? Le Comité des Fêtes, la Jeunesse et Sport, la Fédération des Associations Laïques, l'Association Cantonale et la municipalité ainsi que nos amis artisans et commerçants ; pour constituer un groupe de personnes apportant chacun une pierre à l'édifice, pour faire vivre la commune et rendre la vie plus agréable à tous.

NOS REALISATIONS :

- * Le yoga pour les maternelles
- * Le yoga pour les adultes pourquoi pas ?
- * Le judo CM1- CM2
- * L'informatique CM1 - CM2 - CE1 - CE2 - CP Maternelle
- * La psychomotricité
- * La natation, l'équitation
- * Les mercredis sportifs : cross, ski, orientation avec l'Union Sportive du 1^{er} degré et la Fédération des Associations Laïques.
- * Culture, photo, vidéo, cirque, anglais
- * Gym d'entretien adultes, ping-pong jeunes et adultes



Repas de Noël

Venez nombreux à nos activités. Pour nous aider à financer et surtout à prendre plaisir à une soirée sympa.

- * Théâtre 6 Avril
- * Belote, Tarot, Dames, Scrable 9 Février
- * Rallye 19 Mai
- * Marché aux fleurs, fête du pain 2 Juin
- * Fête de l'école 29 et 30 Juin

UNE QUESTION ? Pourquoi tout cela ? Les enseignants, les parents et le conseil municipal sont persuadés que notre capital n'est pas l'argent mais l'avenir de nos enfants et l'épanouissement de tous.

Voulez-vous nous aider à faire encore mieux. A l'école une boîte à lettres vous permettra de donner des idées.

Allons Z'idées

LE TILLEUL REILHACOIS

SAISON - 90

Trois ans après la création de cette jeune et dynamique société de Pétanque notre «vieux tilleul» se trouve isolé. Il a assisté à la mise en place d'un nouveau terrain pour les «jeteurs de boules». Du haut de ses branches, il pourrait apercevoir une autre aire réservée aux Pétanqueurs Reilhacois près du foyer communal.

Avec ses 30 licenciés le «TILLEUL REILHACOIS» a connu divers encouragements à travers le département. Ses licenciés ont été présents aux championnats du cantal : tête-à-tête ; doublettes ; triplettes, et ont participé au Challenge de l'Amitié à Vic-sur-Cère.

Ne voyant plus aucun de ses licenciés lui demander des conseils : «Pointer ou Tirer ?», le vieux tilleul souhaiterait quelques jeunes tilleuls qui ombrageraient le nouveau terrain superbement implanté.



Association pour le Développement Sportif et Culturel du Canton de JUSSAC

Depuis le 1^{er} janvier 1990, fonctionne sur le Canton de Jussac l'Association pour le Développement Sportif et Culturel.

Après un an de fonctionnement, suite au contrat d'aménagement du temps de l'enfant, l'Association avec l'aide de la Direction Départementale Jeunesse et Sports a mis en place le contrat de ville sur le canton de Jussac.

Le 9 novembre l'Assemblée Générale de l'Association comptant 100 personnes s'est déroulée en présence de M. le Préfet du Cantal, de M. le Directeur Jeunesse et Sports, de M. le Conseiller Général, de M. le Maire de Naucelles, Président de l'Association, des Maires du Canton, des animateurs responsables d'associations bénévoles et des instituteurs.

M. Markarian, Conseiller Général et Vice-Président de l'Association devait parler de la philosophie d'un tel contrat qui devrait permettre entre autre de supprimer les clivages (élèves-personnes, savoir livresque et savoir vivant, esprit et corps, contrainte et spontanéité).

M. Bahègne, Directeur Départemental Jeunesse et Sport, devait mettre l'accent sur la nécessité d'aider les associations existantes et déclarait en conclusion "l'Animation Sportive ne peut se régler au niveau d'une seule commune en raison de ressources humaines qualifiées. Une source de développement du Cantal passe nécessairement par l'animation".

LE BILAN 1990

- Des foyers de Jeunes ont été dynamisés (Crandelles VTT, Jussac mise en place).
- L'Association Cantonale est correspondante de la Mission Locale pour l'Insertion des jeunes.
- Été 1990, séjours sportifs dans le cadre vacances et loisirs quotidiens 5 sorties de 5 jours : voile, canoë, randonnées, équitation et journée à la demande.
- Le contrat de ville fonctionne depuis la rentrée sur les communes du canton.

Pour les enfants de Reilhac :

- Atelier Musique (12 participants)
- Informatique
- Ski (10 participants)
- Équitation (15 participants)
- Tennis (17 participants)
- Yoga
- Sports à l'école (judo et jeux collectifs)
- Photo

Vingt jeunes de la commune pratiquent le tennis de table et les sports collectifs.



LE PROJET 1991

- Réussir le contrat de ville en misant sur l'aspect théâtre à travers une politique d'initiation et de sensibilisation avec les jeunes et adultes et la perspective d'un événement, Don Juan de Molière sur le canton.
- En développant le tourisme des 4 saisons par des stages en liaison avec les hôteliers, centre d'équitation, etc... et en dynamisant les possibilités existantes (camping, Col de Légal, chemin de randonnées etc...)
- En encourageant la création de foyers de jeunes afin de permettre aux adolescents de se responsabiliser davantage et de mieux "accéder à la citoyenneté".

Nous remercions nos partenaires pour ce projet innovant : la Direction Départementale Jeunesse et Sports, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Fédération des Associations Laïques du Cantal, les Municipalités associations et bénévoles, qui nous ont permis de créer le premier emploi d'animateur cantonal dans le Cantal.

B. LAVEISSIÈRE

FOOTBALL CLUB DE REILHAC

Et le F.C.R. continue son bonhomme de chemin :

toujours en 1^e et 4^e division. 32 licenciés y évoluent à l'heure actuelle.

Ce n'est donc pas un effectif pléthorique et il finit par en résulter certains problèmes pour composer deux équipes sur une saison complète. La situation dans un avenir proche pourrait devenir de plus en plus difficile si, lors des prochaines années, le club n'étoffe pas plus son recrutement. Il faut en effet penser dès aujourd'hui à des échéances à plus long terme. Il existe depuis 2 saisons une école de foot qui fonctionne admirablement bien et il serait sain de maintenir notre niveau si nous voulons plus tard que toutes ces jeunes pousses ressentent l'envie d'évoluer chez nous. C'est donc dans un but non seulement éducatif mais aussi pour que l'identité sportive du village reste intacte, que tous au sein de nos équipes doivent se sentir mobilisés. Joueurs, dirigeants, nous ne sommes que l'engrenage qui lie le passé de notre club à ce que nous voudrions qu'il devienne. Notre commune a retrouvé depuis peu son indépendance, elle lutte depuis quelques années pour aller de l'avant, et pourquoi pas à travers son club de foot. Petit village, petite équipe, diront certains ! Mais peut-être nouveaux espoirs. Cette saison sera difficile, et il va falloir puiser dans nos ressources pour nous maintenir. Mais la qualité de nos joueurs est certaine et en retrouvant notre esprit de groupe et notre collectif, nous démontrerons que la confiance mise en chacun de nous est justifiée. Une parenthèse enfin pour remercier la municipalité qui, depuis de longues années, a toujours été le meilleur partenaire du Club, quels que soient nos élus. A suivre...!

ECOLE DE FOOT

Pour sa deuxième année d'existence, l'Ecole de Football a décidé de se lancer seule dans la compétition et de se doter d'un dynamisme nouveau.

Pour ce faire, l'effectif s'est considérablement étoffé. En effet 30 jeunes joueurs, tous Reilhacois, composent cette cuvée 1990-1991.

De plus, grâce à l'effort conjugué de la Municipalité, en moyens matériels, et de l'Association Sportive niveau seniors, en moyens budgétaires, l'Ecole de Foot peut à présent se trouver des ambitions et définir un programme annuel pour le plein épanouissement de tous les jeunes. (tournois, goûter, éventualité au printemps d'assister à une rencontre professionnelle de Championnat de France).

Les trois responsables ne manquent pas d'idées nouvelles. Pour preuve l'édition d'un 1^{er} calendrier avec la photo des jeunes footballeurs. Démarche couronnée de succès, comme en témoigne le chaleureux accueil reçu auprès de la population Reilhacoise. Qu'il nous soit permis, par ces quelques lignes, de remercier artisans et commerçants qui ont généreusement soutenu cette action en faveur de la jeunesse locale.

Souhaitons donc bonne réussite à notre Ecole de Foot et que l'état d'esprit, fait de camaraderie et d'enthousiasme qui y règne actuellement, puisse se développer dans les années futures.

Composition de l'école de foot :



1^{er} rang accroupis : (gauche) Alain MIZERMONT - Yoan FELZINES - Mickaël TINET - Sébastien POLONAI - Lionel BOULDOYRE - Pascal THOMAS - Didier VIGNERON - Julien MALGOUSOU - Grégory FARGES - Angélique DELMAS et Arnaud TERRADE.

1^{er} rang debouts : Sébastien CHABRAT - Benoît GOUBERT - Vincent GOUBERT - Fabien THOMAS - Brice LASCAUX - Ludovic LABERTRANDIE - Rémy FREYSSINIER et Cédric LAVEISSIÈRE.

2^e rang debouts : Benoît TERRADE - Benjamin VIDAL - Sébastien DELMAS - Mathieu PRESNEAU - J.-Marc SERONIE - Cyrille MAGNE - Fabrice RHABI et Richard DUFOUR.

Responsables : Jean-Pierre LABERTRANDIE - Serge LEYBROS et Serge TINET.

Sont absents sur la photo : Frédéric VEYRINE - Fabrice MAGNE et Hakim KABOUS.

CHASSE

La dernière Assemblée Générale de la Société de Chasse de Reilhac a reconduit le bureau dans son ensemble. D'importants lâchers de gibier ont été effectués cette année pour une somme d'environ 30 000 F, correspondant à 240 faisans, 135 Perdrix rouges, 4 couples de lièvres d'Europe Centrale et 15 lièvres provenant de notre élevage. Aucun lapin ne fut lâché en raison du danger que représente le virus VHD dont ces animaux sont actuellement porteurs.

Pourquoi demanderez-vous, lâcher du gibier sur notre commune et ne pas tabler plutôt sur des possibilités de reproduction offertes par la nature ?

La réponse, chers concitoyens, un bref tour d'horizon de notre commune vous amène l'évidente réponse : L'urbanisation gagne du terrain.

La nourriture fournie par les cultures (céréales surtout) n'existe plus comme par le passé. D'autre part, l'apport d'animaux d'élevage n'a pas que des côtés négatifs, en effet d'un point de vue strictement écologique, la capture de gibier élevé en captivité ne « coûte » rien à la nature mais uniquement au portefeuille des chasseurs. A noter également que quelques animaux survivent à la saison de chasse et donnent un peu de vie au désert laissé par notre civilisation.

Les chevreuils, implantés par la Fédération des Chasseurs depuis une vingtaine d'années sont prélevés en fonction d'un plan de chasse très strict. Deux chevreuils sont attribués dont un est destiné à un repas où tous les Reilhacois sont conviés.

Récemment la Chasse Reilhacoise fut à l'honneur dans une revue à tirage national au travers de notre Président en tant que Trésorier de la Fédération des Chasseurs du Cantal et de votre serviteur en tant que délégué départemental du Club National des Bécassiers. C'est-à-dire que la chasse et les chasseurs du Cantal ne restent pas « les deux pieds dans le même sabot », en sachant que notre belle région gagne à être connue non seulement d'un point de vue touristique mais également en ce qui concerne ses capacités cynégétiques.

Le Secrétaire Michel SOUBRIER

Nous tenons à remercier les personnes, les associations et les entreprises qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

La Commission d'Animation et d'Information

Eau Secours !
La Technologie au service de l'Eau

▼
Détection des fuites et des canalisations
Débitmétrie - Régulation - Maintenance
Nettoyage et désinfection des réservoirs
et conduites

●
DéTECTEURS - COMPTEURS - ROBINETTERIE
OUTILLAGES - POMPES - PRODUITS

▼
Faites confiance à un spécialiste :
RÉSEAUX ASSISTANCE

2, avenue de Paris - 19100 BRIVE
Tél. : 55 24 13 70

consultez l'Annuaire Électronique
Nom : Réseaux Assistance
Loc. : BRIVE
Dépt. : 19

Jean-Marcel ESCALIER



*Maçonnerie
Béton armé*



**La Réginie - NAUCELLES
15250 JUSSAC - Tél. : 71 48 22 01**

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>BARRES Robert <i>Marchand de Fromages</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 21 44</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 59</p>
<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 24 74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 50</p>	<p>LAMOUREUX Pierre <i>Plâtrier</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 22 15</p>
<p>CAÏANO Manuel <i>Couverture - Zinguerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 20 51</p>	<p>ESCALIER Marcel <i>Maçonnerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 22 01</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 44</p>
<p>CARCY-PUECH <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 27 57</p>	<p>FENAUTRIGUES André — TAXI — <i>Alimentation Générale</i> LES VIOLETTES Téléphone : 71 47 20 07</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 26 16</p>
<p>CANTAL DISTRIBUTION <i>Produits d'Entretien</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 21 65</p>	<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 71 47 21 27</p>	<p>SOCOBIS <i>Jouets - Bimbeloterie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 64 95 07</p>
<p>CATUSSE Gérard <i>Paysagiste</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 25 70</p>	<p>ISOULET Madeleine <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 20 22</p>	<p>THOMAS Annick <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 29 07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 25 30</p>	<p>JOANNY (Société) <i>Appareil à Jeux</i> PONT-DE-BESSOU Téléphone : 71 46 65 13</p>	<p>VIALLE Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> REILHAGUET Téléphone : 71 47 27 37</p>
<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 77</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 71 47 21 41</p>	<p><i>Faites leur confiance.</i></p>